

## CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS RELATIFS À LA NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE

### 16 juillet 1945

Les États-Unis font exploser leur première bombe atomique expérimentale.

### Août 1945

Des bombes atomiques sont lâchées sur Hiroshima le 6 août et Nagasaki le 9 août.

### 29 août 1949

L'Union soviétique fait exploser sa première bombe atomique expérimentale.

### 3 août 1952

Le Royaume-Uni fait exploser sa première bombe atomique expérimentale.

### 25 mars 1957

Signature à Rome du Traité portant création de la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM).

### 29 juillet 1957

Entrée en vigueur du Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ouvert à la signature le 26 octobre 1956. Créée pour faciliter l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques, l'AIEA est cependant tenue de s'assurer que l'aide qu'elle fournit n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires.

### 20 novembre 1959

A l'initiative de l'Irlande, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la résolution 1380 (XIV), par laquelle elle suggère que le Comité des dix puissances sur le désarmement étudie la possibilité d'un accord international aux termes duquel les puissances qui produisent des armes nucléaires s'abstiendraient de céder le contrôle de telles armes à un pays qui n'en possède pas et les puissances qui ne possèdent pas d'armes de ce genre s'abstiendraient d'en fabriquer.

### 1<sup>er</sup> décembre 1959

Le Traité sur l'Antarctique, qui stipule que seules les activités pacifiques sont autorisées sur ce continent, est

signé à Washington. Il interdit toutes mesures de caractère militaire, y compris les essais d'armes de toutes sortes, dans l'Antarctique.

### 13 février 1960

La France fait exploser sa première bombe atomique expérimentale.

### 20 décembre 1960

A l'initiative de l'Irlande, l'Assemblée générale adopte la résolution 1576 (XV), par laquelle elle invite tous les Etats, tant ceux qui possèdent des armes nucléaires que ceux qui n'en possèdent pas, à s'abstenir, à titre temporaire et volontaire, en attendant la conclusion d'un accord sur la prévention d'une plus large diffusion des armes nucléaires, d'actes conduisant à la prolifération de ces armes.

### 1961

L'AIEA crée son premier système de garanties.

### 4 décembre 1961

A l'initiative de la Suède, l'Assemblée générale adopte la résolution 1664 (XVI), par laquelle elle prie le Secrétaire général de procéder à une enquête sur les conditions dans lesquelles les pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires pourraient accepter de s'engager à ne pas en acquérir. A l'initiative de l'Irlande, l'Assemblée générale adopte, sans procéder à un vote, la résolution 1665 (XVI), par laquelle elle demande à tous les Etats, en particulier à ceux qui possèdent des armes nucléaires, de s'efforcer de parvenir à la conclusion d'un accord international sur la non-dissémination des armes nucléaires, et demande instamment à tous les Etats de coopérer à cette fin.

### 5 août 1963

Le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires) est signé par l'URSS, le Royaume-Uni et les États-Unis. Le 8 août, il est ouvert à la signature des autres Etats à Moscou, Londres et Washington.

**16 octobre 1964**

La Chine fait exploser sa première bombe atomique expérimentale.

**17 août 1965**

Les Etats-Unis soumettent au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement un projet de traité destiné à prévenir la prolifération des armes nucléaires.

**24 septembre 1965**

L'Union des Républiques socialistes soviétiques soumet à l'Assemblée générale un projet de traité destiné à prévenir la prolifération des armes nucléaires.

**19 novembre 1965**

A l'initiative de huit pays non alignés, l'Assemblée générale adopte la résolution 2028 (XX), qui énonce cinq principes sur lesquels doit reposer la négociation d'un traité sur la non-prolifération.

**1965**

L'AIEA révisé son système de garanties.

**Novembre 1966**

L'Assemblée générale adopte deux résolutions sur la non-prolifération : la résolution 2149 (XXI), par laquelle elle demande à tous les Etats, en attendant la conclusion d'un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de s'abstenir de toute action qui pourrait faire obstacle à la conclusion d'un tel traité; et la résolution 2153 A (XXI), par laquelle elle demande au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement d'accorder un rang de priorité élevé à la question de la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que d'examiner la question des garanties aux Etats non dotés d'armes nucléaires.

**27 janvier 1967**

Ouverture à la signature du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (Traité sur l'espace extra-atmosphérique) [A/RES/2222 (XXI), annexe]. Ce traité interdit de placer dans l'espace extra-atmosphérique des armes nucléaires ou toutes autres armes de destruction massive et stipule que l'espace sera utilisé exclusivement à des fins pacifiques.

**14 février 1967**

Ouverture à la signature, à Mexico, du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco). Ce traité instaure la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région fortement peuplée et crée, pour en surveiller

l'application, l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL).

**Août 1967**

Le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement examine deux projets de texte distincts mais identiques d'un traité sur la non-prolifération, soumis par l'URSS et les Etats-Unis, ainsi que plusieurs amendements proposés par d'autres membres.

**19 décembre 1967**

L'Assemblée générale adopte la résolution 2346 A (XXII), par laquelle elle prie le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement de lui présenter, le 15 mars 1968 au plus tard, un rapport complet sur les négociations relatives à un traité sur la non-prolifération.

**1<sup>er</sup> janvier 1968**

Entrée en vigueur du Traité portant création de la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM).

**Janvier-mars 1968**

Le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement examine de nouvelles révisions des projets de texte de traité soumis par l'URSS et les Etats-Unis, qui prennent en compte certaines des suggestions des Etats non dotés d'armes nucléaires, et soumet une nouvelle révision à l'Assemblée générale, à la reprise de sa vingt-deuxième session.

**12 juin 1968**

Après une nouvelle révision portant essentiellement sur le préambule et les articles IV et V, l'Assemblée générale approuve le projet de texte de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui est annexé à sa résolution 2373 (XXII).

**19 juin 1968**

Le Conseil de sécurité adopte la résolution 255 (1968) concernant les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

**1<sup>er</sup> juillet 1968**

Ouverture à la signature, à Londres, Moscou et Washington, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (appelé également « Traité sur la non-prolifération », ou « TNP »), le Royaume-Uni, l'URSS et les Etats-Unis ayant été désignés gouvernements dépositaires.

**16 septembre 1968**

L'AIEA révisé son système de garanties en y ajoutant des dispositions concernant les matières nucléaires sous garantie dans les installations de conversion et les installations de fabrication.

**5 mars 1970**

Entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'AIEA crée son système de garanties pour les Parties au Traité.

**11 février 1971**

Ouverture à la signature du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol (Traité relatif au fond des mers) [A/RES/2660 (XXV), annexe].

**26 mai 1972**

Les Etats-Unis et l'URSS signent deux accords visant à mettre fin au développement de leurs armes stratégiques : le Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques et l'Accord intérimaire entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur certaines mesures concernant la limitation des armes stratégiques offensives. Ces deux textes combinés forment l'accord SALT I.

**18 mai 1974**

L'Inde fait exploser un dispositif nucléaire pacifique.

**3 juillet 1974**

Les Etats-Unis et l'URSS signent le Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires.

**5-30 mai 1975**

La première Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a lieu à Genève. La Conférence adopte une déclaration finale par consensus.

**28 mai 1976**

Les Etats-Unis et l'URSS signent le Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques (Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques).

**21 septembre 1977**

Quinze pays fournisseurs nucléaires composant le Groupe des fournisseurs nucléaires, réunis à Londres,

parviennent à un accord sur un ensemble de principes et de directives régissant le transfert de matières, équipements et technologies nucléaires. Les politiques des fournisseurs sont fondées sur une « liste de base » de matières nucléaires et autres dont l'exportation est soumise à certaines conditions.

**23 mai-30 juin 1978**

L'Assemblée générale tient à New York sa dixième session extraordinaire, la première qui soit consacrée au désarmement. Cette session donne lieu à l'adoption, par consensus, d'un document final. A la session extraordinaire, puis avant la fin de la même année à l'Assemblée générale des Nations Unies, les cinq Etats dotés d'armes nucléaires font des déclarations unilatérales par lesquelles ils énoncent les conditions à remplir pour qu'ils accordent aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties unilatérales en matière de sécurité.

**18 juin 1979**

Les Etats-Unis et l'URSS signent le Traité concernant la limitation des armes stratégiques offensives (accord SALT II).

**3 mars 1980**

Ouverture à la signature, à Vienne et à New York, de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, qui s'applique aux matières nucléaires employées à des fins pacifiques en cours de transport international (INFCIRC/274/Rev.1).

**11 août-7 septembre 1980**

Tenue à Genève de la deuxième Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les Parties ne réussissent pas à s'entendre sur le texte d'une déclaration finale.

**7 juin-10 juillet 1982**

L'Assemblée générale tient à New York sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. La Chine, la France et l'URSS renforcent leurs déclarations unilatérales sur les garanties de sécurité qu'elles accordent aux Etats non dotés d'armes nucléaires.

**6 août 1985**

Ouverture à la signature du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud (Traité de Rarotonga).

**27 août-21 septembre 1985**

La troisième Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP a lieu à Genève. La Conférence adopte une déclaration finale par consensus.

**23 mars-10 avril 1987**

La Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire a lieu à Genève mais ne parvient pas à se mettre d'accord sur des principes de coopération internationale propres à promouvoir les objectifs de pleine utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de prévention de la prolifération des armes nucléaires.

**16 avril 1987**

Institué par sept pays industrialisés, le Régime de surveillance des technologies balistiques fixe des directives régissant les transferts d'articles sensibles concernant les missiles.

**30 novembre 1987**

L'Assemblée générale, par sa résolution 42/38 C, prie le Secrétaire général de lui présenter annuellement un relevé des renseignements sur des explosions nucléaires qui doivent lui être communiqués par les Etats Membres en application de sa résolution 41/59 N.

**8 décembre 1987**

Les Etats-Unis et l'URSS signent le Traité sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité FNI).

**1<sup>er</sup> juin 1990**

Les Etats-Unis et l'URSS signent des protocoles de vérification relatifs au Traité de 1974 sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et au Traité de 1976 sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques.

**20 août-14 septembre 1990**

La quatrième Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP se réunit à Genève. Les Parties ne réussissent pas à s'entendre sur le texte d'une déclaration finale.

**7-18 janvier 1991**

Réunion à New York de la Conférence d'amendement des Etats Parties au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau.

**10 juillet 1991**

L'Afrique du Sud adhère au Traité sur la non-prolifération en tant qu'Etat non doté d'armes nucléaires, après avoir mis fin à son programme d'armes nucléaires.

**18 juillet 1991**

L'Argentine et le Brésil créent l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires.

**31 juillet 1991**

Les Etats-Unis et l'URSS signent le Traité sur la réduction et la limitation des armes offensives stratégiques (Traité START I), par lequel les deux parties s'engagent à réduire le nombre de leurs armes nucléaires, qui se situait alors entre 10 000 et 11 000, à un nombre situé entre 8 000 et 9 000.

**Septembre-octobre 1991**

Les Etats-Unis et l'URSS annoncent unilatéralement de nouvelles réductions et d'autres mesures concernant leurs arsenaux nucléaires respectifs.

**31 janvier 1992**

Lors d'une réunion du Conseil de sécurité tenue au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, le Président du Conseil souligne la menace que la prolifération des armes de destruction massive constitue pour la paix et la sécurité internationales.

**9 mars 1992**

Adhésion de la Chine au Traité sur la non-prolifération.

**3 avril 1992**

Réuni à Varsovie, le Groupe des fournisseurs nucléaires révisé ses « Directives relatives aux transferts d'équipements et de matières à double usage dans le domaine nucléaire, ainsi que de technologies s'y rapportant », et exige des garanties intégrales comme condition d'exportation.

**23 mai 1992**

Le Protocole de Lisbonne relatif au Traité START I est signé par le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine, en tant qu'Etats successeurs de l'ex-URSS en ce qui concerne le Traité, et par les Etats-Unis. En vertu de ce protocole, le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine s'engagent à adhérer dans les meilleurs délais au Traité sur la non-prolifération en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires.

**2 août 1992**

La France adhère au Traité sur la non-prolifération.

**27 octobre 1992**

Le Secrétaire général présente à la Première Commission de l'Assemblée générale un rapport intitulé « Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide », dans lequel il déclare que le Traité sur la non-prolifération constitue un cadre indispensable pour la non-prolifération au niveau mondial.

**3 janvier 1993**

Les Etats-Unis et la Fédération de Russie signent le Traité sur une réduction et une limitation nouvelles des armements stratégiques offensifs (Traité START II), en vertu duquel ils s'engagent à procéder à de nouvelles et importantes réductions de leurs arsenaux nucléaires.

**9 février 1993**

Le Bélarus adhère au Traité sur la non-prolifération en tant qu'Etat non doté d'armes nucléaires.

**1<sup>er</sup> avril 1993**

Le Groupe des fournisseurs nucléaires, réuni à Lucerne (Suisse), révisé les Directives de Londres de 1977 sur les transferts nucléaires.

**10 août 1993**

La Conférence du désarmement décide de donner mandat à son Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires de négocier un traité universel d'interdiction complète des essais nucléaires. La Conférence d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle des essais tient une réunion extraordinaire (officielle) à New York.

**Février 1994**

Début des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans le cadre de la Conférence du désarmement. Début des consultations, également à la Conférence du désarmement, sur un mandat pour la négociation d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles aux fins de fabrication d'armes.

**14 février 1994**

Le Kazakhstan adhère au TNP en tant qu'Etat non doté d'armes nucléaires.

**20 septembre 1994**

Ouverture à la signature, à Vienne, de la Convention internationale sur la sûreté nucléaire (INFCIRC/449 et Add.1).

**5 décembre 1994**

Adhésion de l'Ukraine au TNP en tant qu'Etat non doté d'armes nucléaires.

**11 avril 1995**

Le Conseil de sécurité adopte la résolution 984 (1995) concernant les garanties de sécurité accordées aux Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP.

**17 avril-12 mai 1995**

Réunion de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'exa-

miner le Traité et la question de sa prorogation. La Conférence proroge le TNP pour une durée indéfinie et adopte, sans les mettre aux voix, deux décisions sur le « Renforcement du processus d'examen du Traité » et les « Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires », ainsi qu'une résolution sur le Moyen-Orient.

**9 décembre 1995**

L'Arrangement de Wassenaar sur la réglementation des exportations d'armes classiques et de matières et technologies à double usage est adopté par 33 Etats.

**15 décembre 1995**

Le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok) est ouvert à la signature.

**26 janvier 1996**

Le Sénat des Etats-Unis ratifie les accords START II par une majorité considérable et sans amendement.

**29 janvier 1996**

La France déclare un moratoire sur ses essais nucléaires.

**11 avril 1996**

Le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba) est ouvert à la signature.

**19-20 avril 1996**

Réunion à Moscou d'un sommet sur la sûreté et la sécurité nucléaires.

**8 juillet 1996**

La Cour internationale de Justice publie un avis consultatif sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires. La Cour décide à l'unanimité que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires qui serait contraire au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte (obligation de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force) et qui ne satisferait pas à toutes les prescriptions de son Article 51 (droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective) est illicite, et que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires devrait être compatible avec les exigences du droit international applicable dans les conflits armés. Elle décide cependant, à égalité de voix, qu'elle ne peut conclure de façon définitive que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait licite ou illicite dans une circonstance extrême de légitime défense dans laquelle la survie même d'un Etat serait en cause. Enfin, la Cour décide à l'unanimité qu'il existe une obligation

... de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire.

**29 juillet 1996**

La Chine déclare un moratoire sur ses essais nucléaires.

**14 août 1996**

La Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires publie son rapport.

**10 septembre 1996**

L'Assemblée générale adopte le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par 158 voix pour, 3 contre et 5 abstentions.

**24 septembre 1996**

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est ouvert à la signature à New York. Soixante et onze Etats, y compris les cinq Etats dotés d'armes nucléaires, le signent dès le premier jour.

**19 novembre 1996**

Création de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont le siège est à Vienne.

**7-18 avril 1997**

Le Comité préparatoire de la Conférence de 2000 des Parties au TNP tient sa première session à New York.

**16 mai 1997**

Le Conseil des gouverneurs de l'AIEA adopte un modèle de protocole additionnel (INFCIRC/540), qui vise à renforcer les garanties.

**27 mars 1997**

Entrée en vigueur du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok).

**11 et 13 mai 1998**

L'Inde procède à des essais nucléaires.

**28 et 30 mai 1998**

Le Pakistan procède à des essais nucléaires.

**6 juin 1998**

Le Conseil de sécurité, par sa résolution 1172 (1998), condamne les essais nucléaires auxquels ont procédé l'Inde et le Pakistan, et reconnaît que ces essais font peser une lourde menace sur les efforts menés à l'échelle mondiale en vue d'assurer la non-prolifération et le désarme-

ment nucléaires. Il exhorte ces deux pays à adhérer sans retard et sans conditions au TNP.

**9 juin 1998**

Les Ministres des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Egypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Slovénie et de la Suède publient une déclaration conjointe intitulée « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'adopter un nouvel ordre du jour », qui demande instamment aux Etats de s'engager clairement à procéder à l'élimination de leurs armes nucléaires et de leur capacité d'armement nucléaire.

**11 août 1998**

La Conférence du désarmement constitue un comité spécial chargé de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (CD/1547).

**18 septembre 1998**

Le Brésil adhère au TNP.

**4 décembre 1998**

L'Assemblée générale adopte par consensus la résolution A/53/77 D intitulée « Sécurité internationale et statut d'Etat exempt d'armes nucléaires de la Mongolie ».

**Juin 1999**

Les Etats-Unis et la Fédération de Russie décident d'entamer des négociations en vue de la conclusion d'un accord START III.

**25 juillet 1999**

Publication du rapport du Forum de Tokyo pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

**6-8 octobre 1999**

La première Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires se réunit à Vienne et adopte une déclaration finale.

**24 avril-19 mai 2000**

La sixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se réunit à New York. Elle adopte un document final qui offre un examen équilibré du fonctionnement du Traité, compte tenu des décisions et de la résolution adoptées par la Conférence de 1995 chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, et propose un certain nombre de mesures concrètes à prendre pour l'avenir. Par

ce document final, les Etats parties s'engagent en outre à « accroître l'efficacité du processus renforcé d'examen du Traité ».

#### **4 mai 2000**

La Fédération de Russie ratifie l'accord START II.

#### **13 septembre 2000**

Les ministres des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Egypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Slovénie et de la Suède (qui constituent la Coalition pour un nouvel agenda) publient un communiqué commun à l'issue d'une réunion organisée pour examiner les progrès accomplis dans le cadre d'une initiative intitulée « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'adopter un nouvel ordre du jour ».

#### **10-11 mai 2001**

Le Groupe des fournisseurs nucléaires réuni à Aspen (Etats-Unis) se dote d'un organe intersessionnel permanent — le Groupe consultatif — qu'il charge de tenir des consultations sur les questions intéressant ses directives relatives aux fournitures nucléaires et leurs annexes techniques. Le Groupe des fournisseurs nucléaires décide également d'amender ses directives et leurs annexes dans le sens d'une plus grande transparence sur le double plan de ses politiques et des conditions auxquelles est subordonnée la fourniture de matières nucléaires.

#### **31 mai 2001**

La Fédération de Russie et les Etats-Unis procèdent à l'inspection finale prévue par le Traité sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (dit Traité FNI).

#### **18 juin 2001**

La Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible irradié et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs entre en vigueur.

#### **2 novembre 2001**

L'AIEA tient une session extraordinaire sur la lutte contre le terrorisme nucléaire pour examiner la question de l'aide à fournir aux Etats dans ce domaine et pour renforcer les programmes internationaux de sûreté et de sécurité nucléaires.

#### **11-13 novembre 2001**

La deuxième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires se réunit à New York et adopte une déclaration finale.

#### **5 décembre 2001**

La Fédération de Russie et les Etats-Unis atteignent les objectifs de réduction de leurs arsenaux nucléaires respectifs fixés par l'accord START I.

#### **24 mai 2002**

La Fédération de Russie et les Etats-Unis signent le Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs (dit Traité de Moscou) à un sommet réuni à Moscou. Ce traité les engage à réduire et limiter le nombre de leurs ogives nucléaires stratégiques à un total situé entre 1 700 et 2 200 pour chacune des parties avant le 31 décembre 2012.

#### **13 juin 2002**

Comme ils l'avaient notifié le 13 décembre 2001, les Etats-Unis dénoncent le Traité relatif à la limitation des systèmes antimissiles balistiques de 1972.

#### **26-27 juin 2002**

Les dirigeants du Groupe des Huit (G8) réunis à Kananaskis (Canada) annoncent un Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. Ils s'engagent à rassembler jusqu'à 20 milliards de dollars des Etats-Unis au cours des 10 prochaines années pour contrer la menace que font peser les armes de destruction massive. Ils adoptent de surcroît un ensemble substantiel de principes de non-prolifération ainsi qu'une série de lignes directrices applicables à des projets de coopération nouveaux ou élargis en matière de non-prolifération, désarmement, lutte contre le terrorisme et sûreté nucléaire.

#### **14 septembre 2002**

Adoption de la première déclaration ministérielle commune sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

#### **4 novembre 2002**

Adhésion de Cuba au TNP en tant qu'Etat non doté d'armes nucléaires.

#### **25 novembre 2002**

Adoption du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques.

#### **10 janvier 2003**

La République populaire démocratique de Corée annonce qu'elle se retire du TNP.

#### **5 mai 2003**

Le Timor-Leste adhère au TNP.

**1<sup>er</sup> juin 2003**

Le Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie entre en vigueur.

**16 juin 2003**

Le Conseil des gouverneurs de l'AIEA discute du programme nucléaire de l'Iran et annonce que ce pays a omis de rendre compte d'un certain nombre d'activités et de certaines matières en sa possession.

**3-5 septembre 2003**

La troisième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires se réunit à Vienne et adopte une déclaration finale.

**11 septembre 2003**

Suite à un appel lancé par les Etats-Unis le 31 mai 2003, 10 autres pays adhèrent à l'Initiative de sécurité contre la prolifération et publient une déclaration sur les principes d'interception. L'Initiative de sécurité contre la prolifération nucléaire vise à soutenir les efforts déployés pour empêcher la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matériels connexes ainsi que leur transport par les voies terrestre, aérienne et maritime à destination et en provenance de pays suscitant des préoccupations en matière de prolifération. Elle invite les Etats à former entre eux des partenariats et à conjuguer dans ce cadre leurs moyens juridique, diplomatique, économique, militaire et autres pour faciliter l'interception de ce genre d'armes.

**23 septembre 2003**

Les ministres des affaires étrangères de la Coalition pour un nouvel agenda publient une déclaration commune dans laquelle ils renouvellent leur engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

**26 novembre 2003**

Suite à un rapport en date du 10 novembre, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA adopte une résolution par laquelle il condamne le fait que l'Iran ait mené des activités nucléaires clandestines en violation de son accord de garanties (GOV/2003/81).

**18 décembre 2003**

L'Iran signe le protocole additionnel à son accord de garanties avec l'AIEA.

**19 décembre 2003**

La Libye annonce qu'elle a décidé de mettre fin à tous ses programmes d'armes de destruction massive, de rendre publiques toutes les informations relatives à ces programmes et de permettre à des inspecteurs de l'AIEA de vérifier la bonne exécution de ses obligations.

**6 janvier 2004**

La Libye ratifie le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et adhère à la Convention sur les armes chimiques.

**10 mars 2004**

La Libye signe un protocole additionnel avec l'AIEA.

**23 septembre 2004**

Publication de la deuxième déclaration ministérielle conjointe sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

**15 novembre 2004**

L'Iran conclut avec l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni un accord dans lequel il déclare avoir décidé de poursuivre et d'étendre la suspension de toutes ses activités liées à l'enrichissement et de retraitement.

**29 novembre 2004**

Le Conseil des gouverneurs de l'AIEA adopte une résolution dans laquelle il note avec intérêt l'accord conclu entre l'Iran, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni et accueille avec satisfaction la décision de l'Iran de poursuivre et d'étendre la suspension de toutes ses activités liées à l'enrichissement et de retraitement.

**2-27 mai 2005**

La septième Conférence d'examen des Parties au TNP se réunit à New York.